

CONTRAT D'ENGAGEMENT AMAP « Jus de pommes et cidres, pommes » 2019-2020

Entre Denis MOUSSEaux dit « le père Denis » « Les lupins » 15 Mazagran 77510 Saint-Denis-les-Rebais	Et Nom.....Prénom..... Adresse : Tel :
--	--

Dit adhérent(e) de l'association ENTRE DHUIS ET MARNE . Les signataires du présent contrat s'engagent à respecter les principes et engagements définis dans la Charte des AMAP (disponible auprès de l'association ou sur le site du réseau AMAP Ile de France : <http://amap-idf.org/>), à savoir :

1. Engagements de l'adhérent (e) :	2. Engagements du producteur partenaire :	3. Engagements communs :	4. Part de récolte
Pré-financer la production, assurer au moins une permanence distribution et se rendre une fois sur l'exploitation, gérer ses retards et absences (vacances...)	Livrer tous les mois des produits de qualité, frais, de son exploitation, assurer la présence lors de la distribution. Donner des nouvelles sur l'avancée de sa production et accueillir les adhérents sur son exploitation une fois par an.	Les partenaires s'engagent à partager les risques et bénéfices naturels liés à l'activité arboricoles (aléas climatiques, de production, ravageurs...) et à faire part au collectif des soucis rencontrés	Une distribution par mois de septembre 2019 à juillet 2020 soit 11 distributions

5. Prix et composition des paniers pour la saison 2019 et 2020 (11 livraisons personnalisées en sélectionnant les produits dans le tableau ci-dessous) :

Produits	Prix	30/09/19	28/10/19	25/11/19	16/12/19	20/01/20	24/02/20	23/03/20	27/04/20	18/05/20	22/06/20	13/07/20
Jus de pommes	2,80€ bouteille (1L)											
Cidre Brut	3,00€ bouteille (75cl)											
vinaigre de cidre	2,80€ bouteille (1L)											
Ratafia + vin de coing ou de noix	15€ bouteille (1L)											
Fine de brie, eau de vie de poiré	15€ bouteille de 50cl											
Confitures	4,00 €											
Pommes ramassées	1€ / kg								////////	////////	////////	////////
Pommes cueillies	2,20€ / kg								////////	////////	////////	////////
Prix total	En €											

6. Modalités de paiement : chèques de€ à l'ordre de « Denis Mousseaux » et remis à la signature du contrat lors de la première distribution le 30/09/19 au plus tard. Le nom figurant sur le contrat doit être identique au nom figurant sur le(s) chèque(s)	7. Livraison des produits Lieu : Salle du stade Parc du Souvenir à Chelles Jour : Le lundi de 20h à 21h	<i>En cas de situation exceptionnelle, les conditions d'application de ce contrat pourront être revues lors d'une réunion spécifique à cette situation réunissant les adhérent(e)s, le producteur partenaire, et un(e) représentant(e) du réseau régional des AMAP (selon disponibilités).</i>
---	--	--

Nom et signature de l'adhérent(e) :

Fait àle
 Nom et signature du producteur :